



Pourquoi la garde des enfants ne sont pas confier au père

Par **daofamilia**, le **13/08/2009** à **20:51**

Bonjour, Mon mari est séparé de son ex concubine depuis plus de trois ans, qui nous a beaucoup embêter les deux premières années, maintenant, c'est limite mieux mais obliger d'éviter trop de discussion sinon cela part vite que madame est victime de sa vie. Ils sont passés au tribunal pour statuer la garde de l'enfant et la pension alimentaire en 2007, après trois renvoi de l'affaire de la part de la mère (début de procédure demander par ces soins).Donc une année plus tard, avril 2008, verdict tombe, pas de garde alterné, garde à la mère, droit d'hébergement au père week end et vacances plus deux heures le soir, et donc la pension alimentaire et l'autorité parentale conjointe. Il faut savoir que nous habitons à même pas 200mètres, que l'enfant qui est agé de cinq ans maintenant rate souvent l'école parce que, soi disant que l'enfant est malade et on constate que le soir , il va très bien. ou parce que madame n'était pas bien, l'école est juste à côté; cinq minutes à pied. L'enfant nous ment pour couvrir sa maman pour ses absences. et bien d'autre chose. Nous avons constaté que madame ne s'occupait guère de l'enfant, nous même et la grand mère, le voyons plus. Pourtant elle ne travaille que 4heures par jour. L'enfant demande a venir plus chez nous, même a y habiter et voire de temps en temps sa mère puisque c'est déjà ce qui se passe. mais que faire la loi donne raison au mère. Aidez nous! nous voyons le petit loulou pas bien parfois, trop soucieux pour sa maman, sa vie est instable. il a des marques, des points de repère à la maison. que pouvons nous faire?